



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Relations entre le Parlement et le Gouvernement

Question écrite n° 50152

Texte de la question

M Andre Rossi rappelle a M le garde des sceaux, ministre de la justice, qu'il est intervenu a deux reprises (questions ecrites no 38351 du 28 janvier 1991 et no 41336 du 1er avril 1991) pour s'opposer a la suppression du Conseil de prud'hommes de Chateau-Thierry. Des reponses d'attente lui avaient ete faites a l'epoque. Mais il apprend aujourd'hui par la presse que la decision de maintien de cette juridiction a ete notifiee a d'autres elus qui n'ont parfois rien a voir avec cette affaire, alors que, lui, depute de cette circonscription, n'a recu aucune reponse. Il demande donc selon quels criteres sont faites, par le ministere de la justice, les reponses aux questions ecrites des parlementaires.

Texte de la réponse

Reponse. - Les reponses aux questions ecrites et aux courriers parlementaires concernant le conseil de prud'hommes de Chateau-Thierry sont intervenues des qu'une decision definitive de maintien de ce conseil a ete prise par le ministere de la justice et le ministere du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Cependant, le projet de revision de la carte prud'homale ayant fait l'objet d'un courrier particulierement abondant, l'elaboration et l'acheminement des reponses aux parlementaires concernees a du materiellement s'echelonner sur plusieurs semaines, ce qui explique les decalages observes dans la reception des reponses.

Données clés

Auteur : [M. Rossi Andr](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50152

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1991, page 4684